



BESSEY - Séance du 9 septembre 2015

Prochaine séance du Conseil Municipal
Mardi 13 octobre 2015 à 20h30

Agenda

Samedi 26 septembre

Amis du Patrimoine :
Bal folk

Dimanche 4 octobre

Repas des aînés

Mercredi 7 octobre

Cerisiers Blancs :
concours de belote

Samedi 17 octobre

Conseil de parents d'Elèves :
repas

Samedi 7 novembre

Comité des Fêtes :
Concert de la Soleillée
(salle polyvalente)

ZOOM sur

Etes-vous vraiment incollable sur le village de Bessenay ?

Pour le savoir, testez vos connaissances avec les quelques questions ci-dessous !

1-Quel est le nombre d'habitants ?

2-Quelle est la superficie du village ?

3-Quelle est son altitude, minimum et maximum ?

4-Combien d'entreprises trouve-t-on sur notre village ?

5-Combien d'associations animent-elles notre quotidien ?

Avez-vous bien noté vos réponses ? Comparons maintenant avec les données officielles, fournies par l'INSEE notamment.

1-Bessenay compte exactement 2249 habitants au dernier recensement (2012). Ce chiffre était de 1252 en 1968, et de 1611 en 1990. Les moins de 30 ans représentent 36% de la population. D'après l'INSEE, 56% des ménages résident sur Bessenay depuis plus de 10 ans. La qualité de vie de notre village expliquerait-elle en partie cette croissance et ce dynamisme ?

2-Le village couvre 14 km², ce qui en fait la 3^{ème} commune en termes de superficie sur le canton de L'Arbresle.

3-Le point le plus bas est situé à 254m (La Brévenne), et le plus haut à 664m (Bernay), avec une altitude moyenne de 459m. La mairie est à 413m.

4-Le village regroupe 116 entreprises (au 1^{er} janvier 2013), dont environ 53% dans le secteur du commerce / transports / services divers, et 22% dans la construction.

5-Enfin, une trentaine d'associations animent notre village, que ce soit sur le plan sportif ou culturel, il y en a pour tous les goûts. Pour preuve, le récent Forum des Associations sur la Place du Marché.

Alors, quel est votre score ? Approchez-vous les 5/5 ? Dans tous les cas, merci pour votre participation. Si vous souhaitez en savoir plus, le site internet de l'INSEE www.insee.fr, entre autres, vous fournira beaucoup d'informations.

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BLANC, BOSC, LIMOUSIN, TOINON, CROCI, LOMBARD, MICOLON, FARGERE, FERRIERE.

Excusés : Monsieur PROTIERE, Mesdames CHASSIGNEUX et MARCHAND.

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Fixation des tarifs du restaurant scolaire (Ecole Les Echaras)

Le bilan du restaurant scolaire pour l'année 2014/2015 fait apparaître 17 105 repas servis (soit une moyenne de **119 par jour** de fonctionnement) avec un **prix de revient moyen de 6,42 €**. La part communale dans un repas enfant s'élève à **36,73 %, soit 2,36 €**. Cela représente environ **323 €** de participation municipale pour un enfant qui déjeune tous les jours scolaires.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide pour l'année 2015-2016 de fixer les tarifs suivants :

| | |
|---------------------------|---------------|
| Menu Enfant | 4,15 € |
| Menu Adulte | 5,75 € |
| Menu régime enfant | 2,50 € |

Il est à noter que le nombre de repas a légèrement baissé par rapport aux années précédentes. Ceci est dû à l'impact des nouveaux rythmes scolaires avec une diminution significative du nombre d'enfants le vendredi (autour de 90) alors que les mardis et jeudis sont très fréquentés (avec des pointes jusqu'à 150 enfants).

Pour information, les enfants de l'école intercommunale « Les 3 Collines » à la Giraudière qui fréquentent le restaurant scolaire, paieront le tarif de **4,45 €** par repas cette année. Leurs repas sont préparés par les Ateliers d'Apprentissage de la Giraudière.

2. Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de la commune a été adopté le 17 janvier 2012. Depuis cette date, divers projets nécessitent de :

- modifier et adapter la limite entre les zones Ua et Ub sur le centre,
- proposer le reclassement de secteurs Aa en Ab pour favoriser le développement des exploitations agricoles,
- modifier la zone à urbaniser de St Irénée pour l'adapter au projet d'aménagement en cours,
- revoir la limite de la zone à urbaniser chemin de la Drivonne,
- supprimer des emplacements réservés.

Cette modification du PLU n'est pas une révision : elle n'autorisera en aucun cas par exemple, le passage de zones agricoles ou naturelles en zones constructibles.

L'étude se déroulera en 3 phases successives, validées à chaque étape par le groupe de travail :

- élaboration du rapport de présentation de la modification,
- traduction réglementaire et élaboration du zonage,
- mise au point du dossier jusqu'à l'aboutissement de la procédure.

L'ensemble de la procédure devrait durer environ 6 mois avant l'adoption définitive de la nouvelle version du PLU.

3. Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service déchets ménagers (année 2014)

Le rapport établi par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) se caractérise par une légère hausse du tonnage d'ordures ménagères (6 692 tonnes ont été incinérées soit **184 kg/habitant**) ainsi qu'une baisse des tonnages pour les emballages (2 002 tonnes soit **55 kg/habitant**).

La quantité de verre collectée a augmenté avec l'implantation de nouveaux conteneurs enterrés à L'Arbresle et Sain Bel (1 166 tonnes soit **32 kg/habitant**).

Le nombre de visiteurs a baissé à la déchetterie de Fleurieux sur l'Arbresle (111 par jour en moyenne) et augmente à Courzieu/la Brévenne (173 visiteurs par jour). Les quantités apportées ont augmenté (6 246 tonnes soit **255 kg/habitant**).

Au total, les quantités de déchets sur le territoire sont de 19 100 tonnes soit **521 kg/habitant** (soit une hausse de + 2 %).

En partenariat avec les acteurs du territoire, la CCPA a engagé différentes actions pour mieux gérer les déchets :

- mise en place de containers enterrés sur les communes de L'Arbresle et Sain Bel,
- collecte des textiles en déchetterie et dans les communes : près de 100 tonnes ont ainsi été détournées du tonnage des ordures ménagères classiques.
- traditionnelle collecte des plastiques agricoles connaît un vif succès en recyclant les films usagés apportés par les agriculteurs. 25 tonnes ont ainsi été valorisées.
- élaboration avec les acteurs à travers 8 ateliers des actions du programme local de réduction des déchets.

Le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est resté stable à **9.20 %** pour l'année 2014.

4. Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (année 2014)

Ce rapport est aussi établi par la C.C.P.A.

Contrôles : en 2014 la CCPA a procédé à 303 contrôles de bon fonctionnement et 5 diagnostics sur une partie de Lentilly.

Concernant les installations neuves, il y a eu 61 contrôles de conception et 103 contrôles de réalisation.

Opérations groupées de réhabilitation : la Communauté de Communes anime depuis 6 ans des programmes de réhabilitation afin de permettre aux particuliers de bénéficier de subventions pour remettre aux normes leur assainissement défaillant.

Pour l'année 2014 le bilan de ces opérations est le suivant :

- 6 opérations terminées : Bully, Sourcieux les Mines, Courzieu, Chevinay, Lentilly et St Germain sur l'Arbresle
- 159 installations réhabilitées pour un montant étude et travaux de 1 044 546 € (après subvention il reste un coût moyen pour **le particulier de 3 301 €**)
- 1 opération en phase Travaux sur la commune de Courzieu pour deux installations.

5. Subventions aux associations

Pour régulariser la subvention versée au Conseil de Parents d'Elèves pour les livres offerts en fin d'année aux élèves de CM2, il y a lieu de rajouter 48 € au montant prévu lors du vote du budget.

Suite à la fête de la Cerise de début juillet, le Comité des Fêtes doit faire face à un déficit. Compte tenu de ses réserves en caisse, il apparaît un besoin de trésorerie de 16 000 €.

La commune fera l'avance et le Comité remboursera sur les bénéfices de ses prochaines manifestations (concert avec la Soleillée, Salon des Vins...). Le Conseil Municipal juge nécessaire d'apporter ce soutien au Comité des Fêtes qui a organisé une fête de grande qualité pendant 3 jours.

6. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le sujet a déjà été souvent évoqué. Les décisions de l'Etat de réduire les dotations apportées aux collectivités locales vont générer rapidement des problèmes. Pour notre commune, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va passer de 272 000 € en 2013 à 178 000 € en 2017, soit **une baisse de 34 % équivalente à près de 100 000 €**. Devant cette situation, les solutions pour les collectivités ne sont pas nombreuses : réduire les services du quotidien rendus aux citoyens, renoncer aux investissements préparant l'avenir ou augmenter les impôts.

L'AMF propose une journée d'action le 19 septembre dans toutes les communes, afin de faire prendre conscience aux citoyens des difficultés qui vont rapidement apparaître. Les collectivités locales ne peuvent être les seules à devoir faire des efforts devant les difficultés.

L'action proposée par la Municipalité sera principalement une action de communication sur les effets de la baisse des dotations. Des informations seront donc apposées sur tous les lieux publics de la commune pour sensibiliser la population sur les difficultés à venir.

Une pétition est également disponible sur internet que vous pouvez signer sur www.change.org ou sur l'ordinateur de la bibliothèque municipale.

7. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux – Assainissement

Travaux de peinture dans les cuisines de la salle des fêtes et de la salle polyvalente : les travaux sont terminés.

Salle de gymnastique : les travaux sont également terminés.

City Stade : suite au problème survenu sur le chantier (rupture d'un câble France Telecom), le raccordement en eau ne sera pas effectif immédiatement.

Cimetière : les travaux de réfection des allées sont en cours.

Chantier St Irénée : lors de la dernière réunion de chantier, Semcoda a évoqué un retard de 15 jours sur le planning prévu. D'ici deux semaines, les premières toitures seront posées.

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Travaux de voirie : les travaux doivent débuter courant septembre par la réalisation de trottoirs le long de la RD 389 à la Brévenne.

Boules : l'aménagement de la butte, vers la buvette est en cours de réalisation.

○ Equipements de communication

Tableau numérique à l'Ecole Les Echaras : deux tableaux numériques ont été installés dans deux classes primaires.

Syndicat Départemental d'Electrification du Rhône : la réflexion se poursuit sur l'extension de l'extinction nocturne.

Parc informatique école : une nouvelle dotation d'ordinateurs sera sollicitée auprès des services du Département.

Bibliothèque : l'équipe a été sollicitée pour participer à un cycle de Temps d'Activités Périscolaires. Cela devrait pouvoir se mettre en place au cours de l'année. L'équipe participe également aux travaux de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle sur la mutualisation des services culturels des différentes communes du territoire.

Comme chaque année à la rentrée, l'association « A vos pinceaux » présente une exposition à la bibliothèque jusqu'au 3 octobre 2015.

○ Information – Tourisme

Livret fleurissement : suite à sa diffusion auprès du jury du fleurissement qui a visité la commune fin juillet, il sera mis en ligne sur le site internet.

Office du Tourisme du Pays de l'Arbresle : l'assemblée générale de liquidation a eu lieu le 1^{er} septembre à Bessenay. Le service est repris en direct par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Nouveaux arrivants : la réception des nouveaux arrivants est programmée le **samedi 28 novembre à 11h00 au Trapèze**.

Mémo des Associations : il est en cours de préparation et sera diffusé avec le compte-rendu de la réunion du 13 octobre.

○ Manifestations – Vie Associative

Vogue 2015 : Des animations nouvelles ont été organisées et le repas des classes en 6 a connu un vif succès. Le Conseil Municipal a parfaitement conscience des nuisances engendrées sur la place pendant une semaine par la vogue et souhaite que certains forains réduisent leur temps d'installation. Concernant les soirées musicales sur la place, elles devront à l'avenir, et comme les années précédentes, se limiter au vendredi et samedi.

La Foulée Bessenoise avec 384 participants cette année sur les deux circuits de 9 et 18 km poursuit son ascension.

Forum des associations : il a eu lieu sur la place du Marché le samedi 5 septembre de 9h à 13h. Les 20 associations présentes ont été bien sollicitées.

Repas des Aînés : il aura lieu le **dimanche 4 octobre à la salle des fêtes du Prado**. La commission prépare activement cette manifestation en gardant secrètement le thème choisi cette année.

○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

Rentrée scolaire Ecole les Echaras : l'effectif est en hausse avec 234 enfants inscrits.

Temps d'activités périscolaires (TAP) : pas de changement dans l'organisation de ce temps des vendredis après-midis. Les enfants de maternelle sont encadrés par deux ATSEM et une EVS de l'école. Les enfants de primaire sont confiés aux animateurs de la MJC.

Délégation de service public – Les Griottes : 4 offres ont été reçues et sont en cours d'étude en vue d'une proposition de la commission au prochain Conseil Municipal du 13 octobre.

Rentrée scolaire Ecole Les 3 Collines : la rentrée s'est également bien déroulée avec un effectif de 58 enfants.

○ Urbanisme

Maison de la Santé et logements pour les seniors : SEMCODA a présenté un nouveau projet sur l'emplacement des services techniques chemin de la Drivonne. Il y aurait des locaux pour des services paramédicaux sur environ 500 m² et des logements en location (T2 et T3) réservés aux personnes âgées.

8. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

Ateliers de mutualisation : les différents ateliers d'élus et personnel travaillent activement sur les projets de mutualisation entre les communes. L'objectif est d'étudier ce qui peut être modifié afin d'aider les communes dans leur gestion et de leur faire réaliser des économies. Le schéma de mutualisation entre la CCPA et les communes doit être adopté d'ici la fin de l'année 2015.

Service « Aide à la Mobilité Individuelle » (AMI) ; ce service en cours de préparation remplacera le transport à la demande qui a été interrompu par le Sytral le 1^{er} juillet 2015. Le nouveau service avec des conditions d'accès plus strictes devrait être opérationnel début octobre.

9. Questions diverses

○ Permis de construire déposé

| NOM | ADRESSE terrain Bessenay | OBJET | Déposé le |
|--------------------------------------|-----------------------------|--|------------|
| BLANC Fabrice et Maëlle BIBOST | Rue du Prado | Construction d'une maison individuelle. | 04/09/2015 |

○ Département – soutien à l'agriculture

Le Président du Conseil Départemental a informé la commune d'aides exceptionnelles qui seraient apportées aux agriculteurs en raison de la conjoncture économique qui leur est défavorable et suite à la sécheresse exceptionnelle de cet été. Les aides consisteront en une aide forfaitaire versée aux éleveurs, un complément attribué aux jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, et enfin d'une aide supplémentaire pour l'achat de l'alimentation du bétail. Pour la commune, 19 exploitations pourraient être concernées.

Infos Mairie

○ Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches ! Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc...

Les jeunes gens (garçons et filles) nés entre le **1^{er} avril 1999 et le 30 septembre 1999** doivent se présenter en Mairie (ou leur représentant légal) dès leurs 16 ans accomplis en vue de leur recensement **avant le 30 septembre 2015**. Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité de la personne à recenser.

○ **Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages** : « l'engagement de votre commune pour préserver votre santé et votre environnement. Charte régionale d'entretien des espaces publics. Moi aussi j'agis dans mon jardin... ». Pour les personnes intéressées, des dépliants sont disponibles en Mairie.

Infos CCPA

○ **Aide au Logement** : Afin d'améliorer l'habitat, la CCPA propose une action aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux locataires afin d'améliorer le logement. En partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), un conseil est apporté aux particuliers qui peuvent bénéficier de subventions pour les travaux. Une permanence a lieu les **2^e et 4^e vendredis de chaque mois de 9 h à 12 h à la CCPA**.

○ Un nouveau sac pour vous faciliter le tri du verre !

Pour faciliter le geste des habitants, la CCPA et le SYTRAIVAL vous proposent un sac réutilisable pour transporter le verre jusqu'aux colonnes. Ce sac de collecte est mis à disposition gratuitement à l'ensemble des habitants du territoire. N'hésitez pas à venir vous le procurer en Mairie ou à la Communauté de Communes.

Infos Associations

○ **A Vos Pinceaux !** vous souhaitez : **dessiner, peindre, modeler...**

Venez nous rejoindre dans notre atelier, apprendre des techniques et développer vos talents artistiques en laissant libre cours à votre imagination. Nous serons heureux de partager avec vous ces moments créatifs dans une ambiance conviviale et détendue ; les ateliers sont animés par Vincent Dufaud : professeur d'Arts plastiques, diplômé des Beaux-Arts de Lyon.

Ils ont lieu le **mardi de 19 H30 à 21 h 30 au Trapèze**, salle des arts plastiques.

Reprise des ateliers le **mardi 13 octobre**.

L'adhésion est annuelle.

Pour vous informer, vous pouvez :

- venir au 1^{er} atelier,
- Contacter Roselyne Vial au 06.83.23.93.88, ou Guy Cardineau au 06.07.88.62.14
- consulter notre site : <http://avp.asso-web.com/>

○ **Conseil de parents d'Elèves** : soirée du **samedi 17 octobre** à la salle des fêtes du Prado, à partir de 20 h, déguisée ou accessoirisée **sous le thème du E....** Ambiance garantie !

Infos Diverses

○ Madame Yvette CARTIER et Maurice, Monsieur et Madame Michel THEVENON, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants remercient très sincèrement toutes les personnes présentes ou ayant pris part à leur peine à l'occasion du **décès de Madame Marguerite ROUCHON**, décédée le 22 août 2015 à l'âge de 102 ans. L'appel aux dons au profit de l'association ALARME a permis de récolter 600 €. Merci aux généreux donateurs.

○ **Nouvelle activité à l'ADMR**

Par décision du 4 juin 2015, la commission d'Action Sociale de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône Alpes (CARSAT), accompagne sur le Département du Rhône la fédération ADMR du Rhône à Sain Bel sous forme d'une subvention de 1 700 € pour la mise en place d'un Atelier Mémoire Motricité à L'Arbresle et à Bessenay. Renseignements auprès de l'ADMR.

Le chiffre... 234

C'est le nombre d'élèves confiés par 164 familles à l'école Les Echaras.

85 en maternelle et 149 en primaire, répartis en 9 classes, encadrés par 10 enseignants, 3 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et 3 EVS (Emploi Vie Scolaire).

Sans oublier 8 Bessenois qui fréquentent l'école des 3 collines à la Giraudière.



Mairie de Bessenay
mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr